

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANCIE**
Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° 2024.12.66

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 24 00021 et 069 108 24 00022

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 24 00021** déposée par Maître Christèle DELAYAT-DUTHY, notaire à La-Chapelle-de-Guinchay (71) pour le compte de Monsieur Damien CHEVILLARD et Madame Aude TEISSIER pour la parcelle cadastrée section D n° 561 située en zone UB.
- **DIA n° 069 108 24 00022** déposée par la société TERRANOTA, sise à Lyon (69) pour le compte de Monsieur Yves GAUDET, Madame Sylvaine SCHREIBER épouse GAUDET, Monsieur Eric GAUDET et Madame Carole GAUDET épouse PECHOUX pour les parcelles cadastrées section A n° 233 et 814 situées en zone UB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

